



CPOM ET EPRD - Contractualiser la mise en œuvre du projet d'établissement par une démarche CPOM, passer à une pluriannualité budgétaire avec l'EPRD

Objectifs

- ▶ **Permettre aux participants de disposer d'une information claire sur le Contrat Pluriannuel (voire pluri-établissements, pluri-financeurs) d'Objectifs et de Moyens, outil d'allocation de ressources permettant la contractualisation des objectifs en termes de projets**
- ▶ **Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouvel outil qui pourrait remplacer les procédures budgétaires classiques**
- ▶ **Appréhender les avantages et inconvénients, ainsi que les zones de vigilance de cette démarche**

Programme

- ▶ **Les bases légales et réglementaires**
- ▶ **Les différents CPOM : une démarche volontaire, obligatoire ou imposée ?**
- ▶ **Le contrat d'objectifs et de moyens entre l'organisme gestionnaire et un ou plusieurs financeurs :**
 - Pluri annualité
 - Pluri établissements
 - Pluri financeurs : le CPOM Tripartite des EHPAD ou structures à multi financeurs
 - Parcours de l'utilisateur
 - Points de vigilance
- ▶ **Clarifier les objectifs à contractualiser**
 - Place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : le volet stratégique du CPOM
 - Le diagnostic préalable, un cadre imposé :
 - Volet politique sociale et notion d'activités
 - Volet ressources humaines
 - Volet économique, matériel et financier
 - Volet « gouvernance »
 - Les objectifs budgétaires et financiers
- ▶ **La contractualisation**
 - Le contenu d'un CPOM : trame type
 - De l'état des lieux aux fiches actions, les « valeurs cibles » des objectifs opérationnels positionnés sur la durée du CPOM
 - Les points incontournables et/ou négociables du contrat : vigilances et précautions
- ▶ **Un budget pour 5 ans : l'EPRD**
 - Réactualisation : le BBZ (Budget Base « Zéro »)
 - Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) et Plan Global de Financement Prévisionnel (PGFP)
 - L'impact des indicateurs ANAP
 - Les derniers comptes administratifs : base de référence
 - La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements)
 - L'EPRD : un cadre budgétaire et financier

Date(s)

Inter : 7, 8 et 9 juin

Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu

Inter : en FOAD via TEAMS

Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Conditions matérielles (classe virtuelle)

Ordinateur avec caméra et micro intégrés. Casque vivement conseillé. Bonne connexion internet (éviter le wifi et privilégier le filaire)

Durée

Inter : 7h (2h30 + 2h30 + 2h)

Intra : selon vos besoins

Tarif

Inter : 280 €

Intra : 1 100 € pour 7h00 de formation

Nous consulter pour plus de précisions

Public / pré-requis

- ▶ **Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines**
- ▶ **Connaissances du fonctionnement budgétaire des ESMS**
- ▶ **Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes**

Méthodes pédagogiques

- ▶ **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- ▶ **Echanges entre participants**
- ▶ **Etude de cas, cas pratiques**
- ▶ **Travaux de groupe**
- ▶ **Support de projection remis sur support papier**

Méthodes et modalités d'évaluation

- ▶ **En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire**
- ▶ **En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...**
- ▶ **En fin de formation seront transmis au stagiaire :**
 - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
 - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
 - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

Intervenant

Luc MAUDUIT

Consultant formateur, gestion budgétaire et tarifaire des ESMS, membre du groupe « gestion tarifification » de l'URIOPSS

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS (formation@uriopss-pacac.fr) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

